

Chambre d'Agriculture du Loiret  
Pôle Apprentissage  
13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS CEDEX 9

## Contacts

**Chambre d'agriculture du Loiret**  
**Pôle apprentissage**

Une équipe à votre service :  
[apprentissage@loiret.chambagri.fr](mailto:apprentissage@loiret.chambagri.fr)

**Patrick Mouré**

Contrats, réglementation, formations  
02 38 71 90 94

**Céline Émery**

Contrats, secrétariat  
02 38 71 90 77

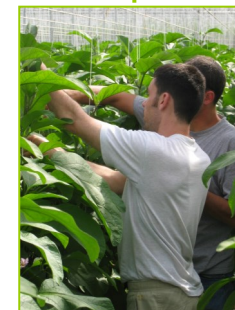
**Fax : 02 38 71 91 81**



## Le pack apprentissage

**Un contrat plus simple !**

**La Chambre d'agriculture vous  
accompagne dans vos démarches.**



- Gagner du temps dans l'établissement du contrat.
- Sécuriser la procédure d'enregistrement du contrat et limiter les risques de refus.
- Vous informer de votre rôle d'employeur.
- Vous conseiller pendant la durée du contrat.

## Avec le PACK APPRENTISSAGE

### Simplifiez-vous la vie !

La Chambre d'agriculture : \_\_\_\_\_

Vous : \_\_\_\_\_

- Vous informe sur l'apprentissage, les formalités d'embauche d'un apprenti et les aides du Conseil Régional.
- Vérifie la conformité de votre projet de contrat.
- Établit pour vous le contrat d'apprentissage.
- Vous procure le formulaire vierge de la Déclaration préalable à l'embauche à adresser à la MSA.
- Vous procure la procédure de demande de dérogation aux travaux réglementés.
- Vous adresse le contrat d'apprentissage pré-rempli à vérifier, à compléter éventuellement et à signer (par vous même, votre apprenti et son tuteur si moins de 18 ans).

- Inscrivez l'apprenti au CFA.
- Transmettez à la Chambre d'agriculture du Loiret les informations et les documents permettant de formaliser le contrat d'apprentissage.
- Prenez rendez-vous pour l'apprenti à la médecine du travail de la MSA.  
Tél : 02.38.60.56.77 ou 02.38.60.55.28.
- Établissez la Déclaration préalable à l'embauche à adresser à la MSA avant le premier jour d'embauche de l'apprenti.

.....  
*Si vous faites le choix d'établir vous-même votre contrat sans aucun accompagnement de la Chambre d'agriculture, vous pouvez télécharger directement le formulaire Cerfa FA13, n°10103\*05 et sa notice.*  
.....

**Coût de la prestation :**

**70 € H.T.**

Conformément à la réglementation, la Chambre d'Agriculture enregistre le contrat d'apprentissage complet et le diffuse aux différents partenaires dans le cadre de sa mission de service public.



Pour avoir une valeur juridique, le contrat d'apprentissage doit être enregistré par la Chambre d'agriculture. A défaut de cela, le contrat de travail restera verbal et sera considéré comme un contrat en CDI à temps plein en cas de litige.

## Bon de commande (à retourner à la Chambre d'agriculture)

L'entreprise..... Nom..... Prénom.....

Tél..... Portable.....

Mail.....

Est intéressé(e) par l'offre « Pack Apprentissage » de la Chambre d'Agriculture du Loiret au tarif de 70 € H.T.

L'entreprise souhaite accueillir un apprenti : OUI  NON

Un conseiller prendra contact avec vous dès réception du bon.

Cachet de l'entreprise :

Fait à..... Le.....

Signature :